

16 - Délégation de Service Public - Distribution de gaz naturel - Société GRDF - Rapport 2015

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel de Besançon à l'entreprise GrdF via un contrat de délégation de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel sur le territoire de la commune de Besançon.
Date de signature de la convention	1 ^{er} octobre 1996 Prise d'effet : 1 ^{er} octobre 1996
Durée de la convention	20 ans
Echéance de la convention	30 septembre 2016
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre.</p> <p>La délégation a pour objet la réalisation des ouvrages de la concession, l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la distribution de gaz naturel.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de la construction et de l'exploitation des installations</p> <p>Le service est assuré dans les limites du territoire définies par la convention.</p> <p>Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés.</p> <p>Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués.</p> <p>Les installations doivent être soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.</p>
Dénomination sociale du délégataire	GrDF - Filiale du groupe ENGIE
Dirigeants	<p>Directeur Territorial Régional : Franck Wintenberger</p> <p>Déléguée Territoriale : Gladys Montagnole</p> <p>Conseiller collectivités territoriales : Gilles Lelièvre</p>

2. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire à la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville. Pour l'exercice 2015, on retiendra :

2.1 - Les infrastructures et le réseau à Besançon

La distribution

Pour 2015, l'inventaire du réseau fait ressortir :

- 16 386 mètres fonte ductile (- 1,5 %)
- 119 898 mètres d'acier (- 0,3 %)
- 216 322 mètres de polyéthylène, (+ 0,7 %)
- 72 postes de détente (- 4 unités)
- 10 852 branchements individuels et collectifs (+ 0,8 %)
- 3 504 colonnes montantes et assimilées (+ 0,55 %).

Fin 2015, le réseau de gaz de la concession s'élève à 352,91 km, soit une augmentation de 920 m par rapport à 2014.

La moyenne pondérée de l'âge des réseaux est estimée à 27 ans en 2015 contre 26 ans en 2014. Le léger vieillissement du réseau s'explique par une diminution de l'activité de renouvellement après les travaux engagés pour le Tramway en 2011 et 2012.

La surveillance du réseau et des ouvrages

Concernant les canalisations, GrDF met en place un programme de surveillance fonction du niveau de pression du réseau, sur les périodicités suivantes :

- réseau Basse Pression (BP) : trois fois par an
- réseau Moyenne Pression (MPC) : tous les ans
- réseau Moyenne Pression (MPB) : tous les 4 ans.

En 2015, la longueur de réseau surveillé est de 66 km contre 67 km en 2014. On attend la visite quadriennale des linéaires MPB en 2016. 61 km correspondent à 3 fois le linéaire de canalisation BP auquel il faut ajouter les vérifications faites après les travaux du réseau.

Le nombre de visites des ouvrages de raccordement est de 510 en 2015 contre 855 en 2014.

Les incidents

Nombre total d'appels : 885 appels, en baisse d'environ 11,7 % par rapport à 2014.

- Pour intervention de sécurité gaz : 455 appels soit une baisse de 1 %
- Pour dépannage : 430 appels soit une baisse de 20,7 %.

Selon GRDF, la baisse du nombre d'appels s'explique par une activité de travaux moins importante qui génère forcément des coupures.

Nombre total d'incidents : 383, en hausse de 2,7 %, soit un taux d'incidents de 9,41 pour 1 000 usagers contre 9,39 en 2014. Les incidents concernant les ouvrages de la concession s'élèvent à 278 (- 1 incident) et ont entraîné une interruption de la fourniture de gaz naturel pour 467 clients.

Les incidents significatifs interviennent sur les branchements (132) et à l'intérieur des habitations (65). Les autres incidents interviennent sur les conduites montantes (67). Ce constat souligne l'importance de l'effort à porter sur les branchements, et la nécessité d'encourager les «diagnostics qualité gaz» et de renforcer le suivi des travaux des tiers.

2.2 - Les abonnés

Evolution de la clientèle

Le nombre de clients est de 29 543 en 2015 contre 29 712 en 2014 soit une baisse de 1 %. Cette baisse, notamment due à la diminution de 1 % du nombre de clients T2 (6 000 à 300 000 kWh/an) et 4 % des clients T3 (300 000 à 5 000 000 kWh), s'explique principalement par une concurrence forte de l'énergie électrique et le développement des ENR (énergies renouvelables).

Globalement, on observe cette tendance à la baisse du nombre de contrats gaz depuis 2007 (de 31 798 abonnés à 29 543 en 2015).

Evolution des consommations

La consommation de gaz est de 810 579 MWh en 2015 contre 727 001 MWh en 2014, soit une hausse de 11 %. Cette hausse s'explique notamment par celle de 14 % des consommations des clients T3 (300 000 à 5 000 000 kWh) et de 12 % des clients T2 (6 000 à 300 000 kWh/an). Ces différentes hausses s'expliquent par un climat plus rigoureux en 2015 qu'en 2014, l'utilisation du gaz à ce niveau de tarif étant principalement dédiée au chauffage.

Durant l'année 2015, il a été procédé à 396 interventions du fait d'impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement).

Garantie des services

Le dispositif de mesure de la satisfaction des clients de GrDF a évolué à fin avril 2015. GrDF est ainsi passé d'un dispositif d'enquêtes réalisées par téléphone (un mois après l'événement) à un dispositif de mesure à chaud via l'envoi d'un sms ou d'un courriel. Les événements qui font désormais l'objet de mesure de satisfaction sont ceux qui mettent directement en relation, téléphonique ou physique, le client et les équipes de GrDF. Sur le territoire de la région Est, le suivi des indicateurs de satisfaction donne les résultats suivants pour 2015 :

Satisfaction «Particuliers» uniquement :

- Raccordement avec et sans extension : 86,10 %
- Mise en service avec intervention : 84,10 %
- Relevé des compteurs inaccessibles : 65,70 %

Satisfaction «Particuliers» et «Professionnels» :

Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance : 90,10 %

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1 - Le personnel

Il n'est pas possible de définir le personnel affecté à la concession gaz de Besançon, le personnel relève des équipes GrDF Franche-Comté Sud.

3.2 - Les tarifs

Le code de l'énergie prévoit que «les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution du gaz naturel font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire» et que les «méthodes utilisées pour établir ces tarifs sont fixées par le Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Le tarif d'acheminement péréqué de GrDF est donc déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges GrDF (toutes concessions confondues) sur le principe de la juste couverture des coûts.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz ont en moyenne baissé de 18 %.

3.3 - Les installations

Travaux d'extension

En 2015, les investissements en matière d'extension s'élèvent à 313,5 K€ (- 46,9 %). Ils sont constitués principalement pour 93 K€ d'extension de réseaux (774 m) et pour 115 K€ de nouveaux branchements (74).

Travaux de renouvellement

En 2015, les investissements s'élèvent à 368 K€ (- 36,6 % par rapport à 2014). Ils ont principalement porté pour 168 K€ sur le renouvellement de réseaux et pour 91 K€ sur le renouvellement de branchements collectifs.

3.4 - Le respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

4 - Les comptes de la délégation

4.1 - Situation financière 2015

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Du fait de la péréquation et de la mutualisation des moyens, il n'est pas possible d'établir à proprement parler une notion de résultat lié à la concession.

Les données chiffrées transmises portent donc sur le patrimoine et les éléments significatifs d'exploitation. Ces données ont été retravaillées dans le cadre des engagements pris par GrDF en 2014 et 2015 (Livre Blanc).

Patrimoine :

En K€	31-12-2015	31-12-2014	Variation en %
Valeur brute :			
- biens concédés	46 783	46 289	+ 1,07 %
- biens propres	<u>5 901</u>	<u>5 644</u>	<u>+ 4,55 %</u>
Total	52 684	51 933	1,45 %
Valeur nette réévaluée	36 915	37 869	- 2,5 %

Le patrimoine est désormais réparti en deux grandes familles : les biens concédés (déclinés en branchements / premier établissement / renouvellement hors branchements) et les biens propres à GRDF (installations techniques et logistique).

En 2015, GrDF a investi 1 084 K€ sur la concession, répartis en 681 K€ de travaux sur les biens concédés (cf. ci-dessus) et 403 K€ sur les autres biens propres à GRDF (compteurs, matériels divers, logiciels informatiques...). Ces investissements sont en baisse par rapport à 2014 (1 643 K€) notamment pour la partie des travaux sur biens concédés.

Exploitation

Chiffres clés :

En K€	2015	2014	Var en K€	Var en %
Recettes	9 587	8 963	+ 624	+ 7 %
Charges d'exploitation	9 133	9 526	- 393	- 4,12 %
<i>dont charges liées aux investissements</i>	4 316	4 331		

Rappel : les données au niveau «maillon concession» n'aboutissent pas au calcul d'un résultat.

• Les recettes

Les produits 2015 s'élèvent à 9 587 K€, dont 92 % issus des recettes d'acheminement (soit 8 859 K€). Les autres recettes proviennent des raccordements, prestations facturées à l'acte, pour 729 K€.

• Les charges

Il s'agit des charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux. Elles sont composées essentiellement de charges de main d'œuvre (2 119 K€ en 2015) et d'achats de prestations. Elles sont enregistrées au niveau national (frais de siège, frais d'études, centre d'appels..) ou au niveau régional (maintenance, relève des compteurs...). Elles sont ensuite réparties sur chaque concession. Enfin, certaines charges sont enregistrées à la maille de la concession (impôts directs, redevances...).

4.2 - Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat de délégation en 2015.

Pour mémoire, le Conseil Municipal du 18 septembre 2014, dans un contexte réglementaire qui maintient à GrDF son monopole sur les contrats anciens, s'est prononcé en faveur du renouvellement de la concession du service public de gaz à GrDF à l'échéance du contrat en cours.

Conformément aux dispositions du contrat, le concessionnaire verse annuellement à la Ville de Besançon :

- une redevance de concession dite «R1». Pour l'année 2015, elle s'élève à 44 499 € (hausse de 1,29 % par rapport à 2014), basée sur les éléments suivants :

- population totale : 120 832 habitants
- longueur totale du réseau : 352 910 mètres

- une redevance d'occupation du domaine publique dite «RODP». Pour l'année 2015, elle s'élève à 12 460 €, basée sur la longueur totale du réseau.

soit un montant total versé de 56 959 € au titre de 2015.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de distribution du gaz en 2015 par la Société GrDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«**M. LE MAIRE** : Pas de questions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable (2 abstentions) de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité 2015.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.